



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE – RENDU de la séance du 12 octobre 2007

Etaient présents : Mmes Vallet Martine, Badoux Marie-Louise, Clément Edith, MM Jacquot Guy, Cottin Jean-Claude, Bejannin Daniel, Berger Claude, Palazzi Ovidi, Sebellin Michel

Excusés : Mmes Lorge Jeanine, Charpy Lydie., Dubois-Sévenier Danièle, M. Cogne Michel

Absents : M. Pascal Jacques.

AVENANT POUR TRAVAUX A EVRON :

Le conseil reconnaît qu'il est opportun de profiter des travaux en cours pour changer la canalisation de la conduite d'alimentation en eau potable du hameau d'Evron, entre la place du village et l'usine Chris France, qui est ancienne et en mauvais état. Le coût supplémentaire pour ces travaux est de 27 220.97 € HT. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec SNTP le 28 mai 2007 pour la réalisation des travaux sur le réseau AEP pour le montant de 27 220.97 € HT.

AVENANT POUR TRAVAUX RUE DE LA LESINE

M. le Maire rappelle au conseil que lors des travaux réalisés rues de la Lésine et du Château, un collecteur d'assainissement avait été posé pour amorcer la mise en séparatif de la rue des écoles. Pour régulariser ces travaux le conseil autorise la Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec SNTP le 23 juin 2006, pour un montant de 4 571.19 € HT.

TRAVAUX RUES DES PEUPLIERS ET DU COMMERCE

La consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable des rues des peupliers et du commerce a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée. Sept entreprises ont retiré un dossier de consultation, trois entreprises ont remis une offre (Val TP, entreprise Vincent, SNTP). Après vérification des premières enveloppes, les trois offres ont été ouvertes.

Le tableau de dépouillement des offres fait apparaître qu'en application des critères d'attribution (prix des prestations : 70%, délais et planning d'exécution : 15%, valeur technique : 15%), l'entreprise SNTP est la mieux classée avec un prix de 190 647,18 €, un délai d'exécution de 75 jours et le meilleur classement technique. Le conseil retient l'entreprise SNTP pour la réalisation des travaux.

RETROCESSION DE LA RUE DU CHEMIN DE FER

Le Département a proposé de céder la rue du chemin de fer à la commune, après avoir effectué des travaux de remise. Le conseil avait demandé à ce que la rue soit rétrocédée en son état actuel et que la somme prévue pour les travaux soit versée à la commune, le service technique se chargerait de la réparation pour l'évacuation de l'eau vers la propriété Péchoux et la somme allouée serait affectée à la réfection des rues du commerce et des peupliers. Le Département a accepté cette proposition et propose la signature d'une convention pour concrétiser cette cession. Le conseil mandate le Maire pour signer cette convention.

BUDGET SUPPLEMENTAIRES - BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	+ 5 500	Atténuation de charges :	- 500
Charges de personnel :	+ 32 250	Produits de service :	+ 51 092
Virement en section de		Impôts et taxes :	+ 10 047
fonctionnement du budget eau :	+ 10210	Dotations et participations :	+ 68 905
Secours :	+ 4 000		
Virement en investissement :	+ 77 584		
Total :	129 544	Total :	129 544
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Matériel roulant :	- 4 500	Virement du fonctionnement :	77 584
Matériel – mobilier :	- 2 959		
Voirie communale :	32 831		
Travaux à la cantine :	5 670		
Virement au budget eau :	+ 27 147		
Virement au budget assainissement :	+ 19 395		
Total :	77 584	Total :	77 584

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET EAU

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Entretien et réparations :	+ 10 000	Subvention du budget principal :	+ 10210
Redevance à la CCO :	+ 2 083	Amortissement :	- 1 807
Remboursement sur facture :	+ 233		
Virement en investissement :	- 3 913		
Total :	+ 8403	Total :	+ 8403

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Rue de la Lésine :	- 14 844	Subventions :	+ 4620
Schéma directeur d'alimentation eau :	- 7 610	Virement du budget principal :	+ 27 147
Rues des peupliers et du commerce :	+ 27 000		
Travaux à Evron :	+ 27 221		
Total :	31 767	Total :	31 767

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Redevance à la CCO :	+ 18 002		
Remboursement sur facture :	+ 195		
Virement en investissement :	- 18 197		
Total :	0	Total :	

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Rue de la Lésine :	+ 18 292	Subventions :	- 6 096
Rues des peupliers et du commerce :	- 6 034	Virement du budget principal :	+ 19 395
Travaux à Evron :	- 17 156	Virement du fonctionnement :	- 18 197
Total :	- 4 898	Total :	- 4 898

POINT SUR LES TRAVAUX

→ Les travaux d'Evron progressent bien.

→ Travaux rue des peupliers : SNTP peut débiter rapidement. Probablement à la fin octobre.

→ Schéma directeur d'alimentation en eau : on est en phase d'étude et de mesure. Des recherches de fuites auront lieu cette semaine. Ensuite ce sera la phase de préconisation de mesures.

→ Chemin des grands plans : les matériaux rapportés sur le chemin sont, par endroits, constitués essentiellement de terre, il faut laisser agir le temps, pluie et hiver, pour voir comment le chemin va se stabiliser. Puis si nécessaire il faudra renforcer certaines parties par l'apport de roche.

FRAIS SCOLAIRES

M. le Maire n'ayant pas étudié le détail des frais scolaires engagés pour l'année écoulée, cette question est reportée à la prochaine séance.

SUBVENTIONS

→ M. le Maire informe le conseil que certains membres de l'Amicale de Boules de Martignat-Groissiat ont participé au championnat de France. Ceci a entraîné des frais pour l'Amicale. Le conseil attribue une subvention exceptionnelle de 450 € à l'amicale de boules.

→ Les années précédentes des factures d'achat pour un montant de 390 € étaient réglées par le budget communal pour le RASED (réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté). Le RASED souhaitant réaliser l'acquisition d'un matériel spécifique pour réaliser des bilans neuropsychologiques auprès des enfants, le conseil lui attribue une subvention de 780 €, valable pour les années 2007 et 2008, et qui sera versée cette année.

BILAN DES ACTIONS DU SIVU ET SUITE DE L'OPERATION

M. le Maire présente le bilan des actions réalisées par le SIVU dans le cadre du contrat de rivière. Le conseil constate le gigantisme du coût des différentes opérations.

Trois solutions sont proposées pour la suite :

- structure de fonctionnement entretien des ouvrages créés, gestion de la ripisylve
- second contrat de rivière : détermination de nouvelles actions à conduire
- contrat d'objectifs : choix d'un thème, mais aucune action précise et obligatoire.

Le financement étant assuré par la communauté de communes le conseil ne se prononce pas sur la suite de cette opération.

RETROCESSION DE VOIRIE

M. le Maire fait part de la demande formulée par l'association syndicale du lotissement « La Rivière » lors de la réunion du 6 septembre 2007. La société IMMOCAR, lotisseur, doit céder les voies du lotissement à l'association syndicale, qui demande la rétrocession à la commune. Le conseil décide la rétrocession de la voirie directement par le lotisseur à la commune afin d'éviter un acte intermédiaire.

OPERATION « COEUR DE VILLAGE »

L'opération cœur de village fait apparaître :

- l'opération concernant la réalisation des surfaces commerciales (344 m² de SHON) est terminée
- les travaux de réalisation de chaussée et trottoirs n'est pas achevée, selon la programmation prévue au PAZ il reste du terrain à céder pour implantation de bâtiment à usage d'habitation et commercial
- le bilan actuel de l'opération fait apparaître un déficit de 95 633.34 €

M. le Maire présente les scénarii d'aménagement établis par Novade suite à la réunion du 27 septembre.

- hypothèse 1 : accession à la propriété
 - bâtiment R + 3 : 19 logements (soit 2000 m²) + 350 m² de commerces + 19 places de stationnements
 - 1 bâtiment R + 3 : 15 logements (1350 m²) et 15 places de stationnements
- bilan de l'opération : + 342 115 €, bilan cumulé avec situation actuelle + 246 482 €
- hypothèse 2 : logements en location
 - bâtiment R + 1 : 12 logements (soit 1250 m²) + 350 m² de commerces
 - 1 bâtiment R + 2 : 15 logements (1350 m²)
- bilan de l'opération : + 82 620 €, bilan cumulé avec situation actuelle – 13 014 €

Les études continuent, aucune décision ne sera prise dans l'immédiat.

LOTISSEMENT DE « LA PRAIRIE »

Ce lotissement, situé grande rue, avant la ZA du Borrey, est réalisé par M. Poncet-Montange. Il comporte 9 lots avec une voie centrale et une place de retournement de 12 m de diamètre.

PROJET D'AMENAGEMENT GROUPE « ROUTE DE TALOUR »

M. Carminati a présenté un projet d'aménagement groupé (constructions de maisons puis vente de la parcelle construite) sur le terrain vers l'entreprise Perga. Il comprendrait 5 maisons jumelées. Pour l'instant il s'agit seulement d'une étude.

ASTREINTES HIVERNALES

Le conseil fixe le montant des astreintes pour l'hiver 2007-2008 comme suit : nuit entre lundi et samedi : 10.05 €, week-end : 109.28 €, dimanche ou jour férié : 43.38 €.

ETUDE SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du règlement d'étude scolaire qui a été remis aux familles. Il est précisé que c'est aux parents de vérifier si les devoirs sont faits, les enfants doivent être inscrits à l'avance, des inscriptions exceptionnelles seront tolérées à condition qu'elles soient signalées par écrit. Tout manquement aux règles de discipline sera sanctionné par un avertissement transmis aux parents.

QUESTIONS DIVERSES

→ Le relevé de compteur d'un abonné ne correspond pas au total des m³ d'eau qui lui ont été facturés. Le conseil a décidé le remboursement de la quantité facturée en trop, soit 232.80 € d'eau et 194.97 € d'assainissement.

→ Logidia qui a obtenu un permis pour construire deux maisons jumelées au lotissement du Buis souscrit un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette réalisation. Il sollicite une garantie d'emprunt de la part de la commune. Le conseil accepte la garantie de 80% d'un prêt sur 40 ans d'un montant de 275 684 € et d'un prêt sur 50 ans d'un montant de 125 400 €.

→ La commune d'Apremont a déposé une demande de création d'une ZDE (zone de développement de l'éolien), la DRIRE sollicite l'avis des communes. A la question « y a-t-il des objections sur ce projet », la réponse est oui : 1 voix, non : 8 voix.

→ Vu les problèmes avec les déchets de toutes sortes retrouvés à la benne à déchets verts, lors de la précédente réunion il avait été envisagé la possibilité de créer un espace clos qui sera ouvert à des heures fixes. M. le Maire a demandé aux employés d'assurer une garde le samedi matin, ceux-ci sont d'accord. Un aménagement sera donc réalisé en ce sens.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat, le 16 octobre 2007

Guy Jacquot, Maire